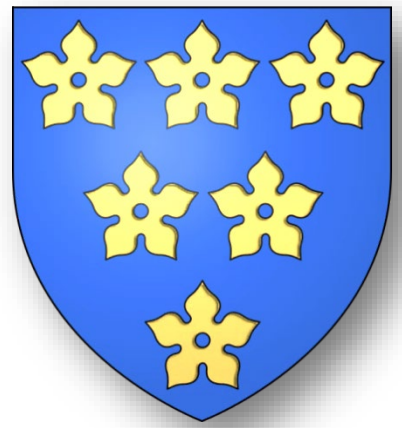


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

- À la une : Vidéoprotection, suite et fin !



- Toute la lumière sur le dossier « éclairage public ».
- La circulation à Bolsenheim.

- Somalie...
- Soudan...
- Birmanie...
- Russie-Ukraine...
- Israël-Gaza...
- Nigéria et Syrie...
- Yémen.

S'BB N°18

De Janvier 2024

Sommaire

Sommaire	2
Le mot du maire	3-4
Toute la lumière sur le dossier « éclairage public »	5
Video protection, suite et fin !	6
Vie de la commune : circulation à Bolsenheim	7
Le monde associatif, les Beaux Fruits de la Scheer	8
Les rencontres de fin d'année	9
Vivre ensemble, la Fête des aînés	10
Et encore... !	11
Vivre ensemble, la ceremonie du 11 novembre	12
Les élèves CE1et CE2 visitent la mairie	13
Quoi de neuf à Bolsenheim ?	14-15
Les déchets, un sujet qui fait grand bruit ?	16
Nos armées sont à la manœuvre	17
Je rénove, tu rénoves, il rénove	18
La commune au quotidien	19
Évenements marquants 2023	20
Comptes-rendus des Conseils Municipaux	21-22-23-24
La lettre cyber	25-26
L'empreinte climat, qu'est-ce que c'est ?	27
R-gds, de l'innovation au quotidien	28
La Communauté Européenne d'Alsace, en action près de chez vous	29
La Communauté de Communes du Canton d'Erstein, réalisations dans le territoire	30
Les jeux (pas que pour les enfants...)	31



POPULATIONS EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Info

Population municipale	574
Population comptée à part	6
Population total	580

Ce journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations, une erreur venait à se glisser dans cette édition, faites-nous le savoir afin de la corriger.

S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.



Tél : 03 88 98 00 56

Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Ouverture Mairie : Les mardis de 19h00 à 21h00

Les jeudis de 9h00 à 11h00

Sur rendez-vous

Courriel Bolsemer : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Equipe de rédaction : Patrick GIRARD, Maryse GIRARD, Jean-Marie KELLER, Aline BENOIT

Conception, mise en page : Patrick GIRARD

Directeur de la publication : Patrick GIRARD





Le mot du Maire

Bolsenheimoises, Bolsenheimois

Nous y voilà, nous sommes entrés de pied ferme en 2024, et je vous souhaite à toutes et tous une belle nouvelle année. J'ai une pensée particulière pour les malades, celles et ceux qui sont décédés, pour leurs familles et leurs proches et que cette nouvelle année soit celle de l'apaisement et de la guérison.

De nombreux défis nous attendent, défis internationaux avec les multiples crises qui ont émergé au cours de l'année précédente et auront un impact sur notre avenir. Défis nationaux découlant des précédents, sécuritaire, humanitaire, énergétique, sanitaire, pouvoir d'achats... et défis locaux pour trouver des solutions, à notre mesure, pour s'adapter à cette situation.

En étroite collaboration avec notre Communauté de Communes et soutenus par notre hiérarchie républicaine, Région Grand Est, Communauté Européenne d'Alsace, écoutés par nos Sénateurs et Députés régionaux, nous allons de l'avant, le Conseil Municipal et moi-même pour mettre en œuvre ce que nous avons convenu en début de mandat.

Pourtant, la tâche est rude, et je remercie notre équipe municipale, dynamique, volontaire et particulièrement disponible ainsi que les bénévoles qui participent au quotidien à faire de notre village ce qu'il est.

2023, fut l'année de la reprise, les rachats fonciers rue du Corps de Garde sont maintenant terminés et nous attendons la proposition du cabinet de géomètre « Un Point Six » pour la maîtrise d'œuvre de notre projet.

2024 sera l'aboutissement de la mise en place de la vidéoprotection à Bolsenheim. La réfection de la toiture de la laiterie et sa zinguerie est terminée. Le projet de rénovation de l'éclairage public du village prend forme. La suite qui sera donnée se fera en fonction des subventions obtenues.

Le permis d'aménager pour 6 parcelles privées côté sud du village a été signé et les travaux de mise en place des réseaux commenceront à brève échéance.

Une politique de sécurisation de la voirie est menée et vous avez pu voir apparaître de nouveaux panneaux et prochainement la réfection des passages piétons.

Vous l'avez remarqué dans le dernier « Journal du tri » de la CCCE, la gestion des déchets a un coût et les augmentations ne sont pas aisément acceptées. C'était pourtant inéluctable puisque les tarifs n'avaient pas évolué depuis 2011. La stabilisation des tarifs ne pourra se faire qu'avec la prise de conscience et la bonne volonté de chacun. Pour cela il est impératif d'utiliser au maximum les filières d'élimination des déchets mises à notre disposition pour ne laisser que la partie congrue dans les bacs ramassés. Sachez que nous sommes à votre écoute et toutes vos remarques sont les bienvenues.

Après bien des péripéties, le bail de chasse de notre commune a été renouvelé pour 6 années et ceci à compter du 1^{er} février.

N'oubliez pas que ensemble nous sommes toujours plus fort.

*Du fond du cœur, Bolsenheimoises, Bolsenheimois,
bonne et heureuse année 2024 !*



Patrick GIRARD, votre maire



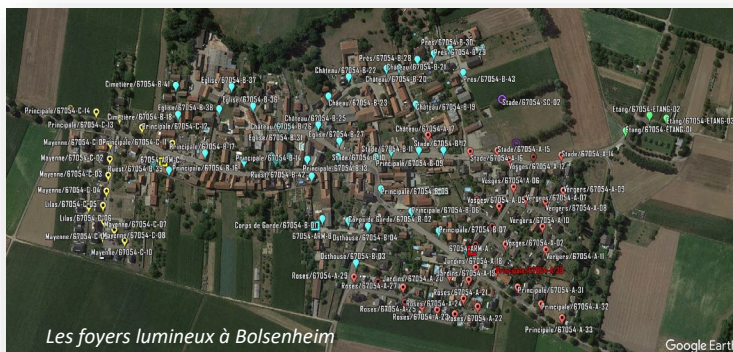
Toute la lumière sur le dossier « éclairage »

Non prévue au début du mandat, la rénovation de notre éclairage public devient une priorité. Les lampes au mercure sont interdites à la mise sur le marché depuis 2015 et il est préconisé également de se séparer des lampes à vapeur de sodium pour des lampes leds moins énergivores.



Un plan de rénovation de l'ensemble de nos luminaires est nécessaire. Ce sont 97 luminaires et lampes qu'il nous faut remplacer.

Les supports, de type mât, poteau béton et console, ne seront pas changés à l'exception d'un mât octo-conique de 4m dégradé, situé devant l'Eglise.



Les foyers lumineux à Bolsenheim

Coût du projet : 46 000€ HT, hors subventions

ROCHSERVICE

Le contrôle de conformité mécanique consiste à appliquer sur le mât, à une certaine hauteur, au moyen d'une unité de contrôle, une force progressive jusqu'à une valeur limite correspondant à la charge de vent spécifiée par le maître d'ouvrage.

L'intensité graduelle de la force appliquée et la flèche prise par l'ouvrage sont enregistrées en simultanée par des capteurs avec une précision de 1/100 mm et visualisées sur l'écran d'un ordinateur situé dans le poste de pilotage.



Quatre mesures, au minimum, doivent être effectuées suivant des angles différents afin de contrôler tout le périmètre de l'ouvrage. Les diagrammes force/déflexion ainsi obtenus permettent d'étudier la réponse de l'ouvrage sous l'action du vent. Il est ainsi possible de diagnostiquer la conformité de l'ouvrage ou d'identifier les non-conformités éventuelles.

CHRONOLOGIE

- ★ Mars 2023, réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public par ES Services Energétiques.
- ★ Mars 2023, Sortie de l'Armoire de Commande (ARM-C) du poste de transfo. (Opération déjà effectuée sur les postes de transfo A & B).
- ★ Réalisation de tests de solidité des mâts d'éclairage de 8m et plus par la société Roch Services.
- ★ Décembre 2023, choix du prestataire. La société LIICHT a été retenue pour la prestation proposée mais aussi pour l'association du protocole de communication sans fil ZigBee. Il permet à l'aide d'une Smart Box, un pilotage, des luminaires, gradué individuellement ou par groupes constitués dans une gamme de fréquence 4G.
- ★ Janvier 2024, constitution des dossiers des demandes de subvention. (Le Fond Vert, Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires; DETR; Subvention CEA...

LA SMART MESH ZIGBEE - LIICHT CONNECT

Système de télégestion et de pilotage des luminaires :

Système permettant de gérer à distance et en temps réel la puissance lumineuse de chaque point d'éclairage.

Pour cela, un système de communication est déployé sur chaque luminaire, créant ainsi un réseau interne de commandes montantes et descendantes.

Chaque candélabre est équipé d'un contrôleur connecté permettant de piloter la puissance de l'éclairage LED et d'assurer son monitoring.

Choix du protocole ZIGBEE :

Le coordinateur de réseau installé en Mairie se charge d'envoyer les commandes et de collecter les données des différents contrôleurs par bonds successifs 4G le long du maillage constitué par les différents candélabres.



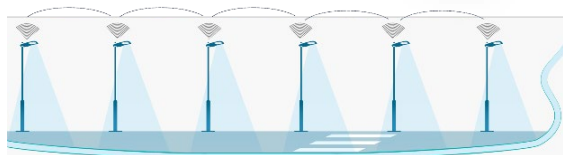
La communication entre l'application Licht Connect hébergée dans le Cloud et le coordinateur est réalisée à travers une liaison internet.

Liicht Connect :

Application accessible à partir de tous les supports PC, tablette, ou smartphone. Associée au système de télégestion elle permet les réglages et la planification de l'ensemble du parc d'éclairage ainsi qu'une surveillance en temps réel, sur un écran, le comportement de l'ensemble du dispositif.



«4G»
Coordinateur «4G»





Vidéo protection, suite et fin !



Branchement à l'APV



Passage des fourreaux rue Principale



Vérification de conformité



Branchement Ecole

RETROSPECTIVE

La vidéo protection, un fait de société

Tout un chacun ne voit pas ce projet d'un même œil, cependant les faits justifiant cette dépense, pour notre village, ne manquent pas.

Les travaux de génie civil n'étant pas subventionnables ils ont été pris en charge en grande partie par les services techniques de la commune et par l'entreprise LAWI de Bolsenheim pour les plus inaccessibles.

Les points d'accès vidéo sont alimentés et prêts à recevoir les caméras ainsi que la fibre optique du réseau GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs), de la société Rosace, destiné à transmettre les informations vers le serveur dédié. Ces derniers travaux sont programmés en début d'année 2024 en fonction de la météo.

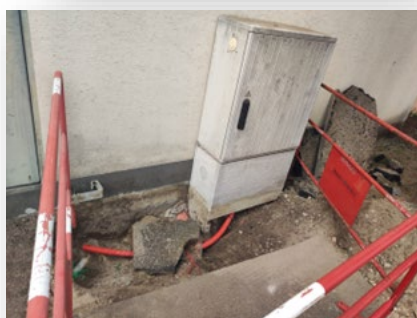
Le côté sud quant à lui sera aménagé en même temps que les travaux d'aménagement du futur lotissement.



Génie civil à la salle polyvalente



Connexion rue Principale



Branchement rue des Vosges



Branchement rue des Vosges



Mât à l'Apport volontaire



Mât à la salle



Réception des Images





Vie de la commune : Circulation à Bolsenheim


La circulation routière dans notre commune s'intensifie !

Point de situation

Plusieurs causes à cela :

- La population est en augmentation régulière et le parc automobile suit cette progression.
- L'Extension de la zone du Pape à Erstein et sa problématique aux heures de pointe entraîne un transfert de circulation vers notre village.

Il nous a fallu réfléchir aux mesures à mettre en œuvre pour garantir la sécurité des usagers et lutter contre la délinquance routière bien visible à Bolsenheim (vitesse excessive, priorités et sens interdits non respectés...).

- La diminution et le respect de la vitesse sur la traversée de notre commune sera facilitée par la mise en service du réseau de vidéoprotection et permettra la mise à disposition d'images à la Gendarmerie.
- La traversée du village a été limitée à 40 km/h.
- Le sens des priorités a été inversé, dès janvier dans les chicanes aux extrémités nord et sud du village.
- Réfection et ajout de passages-piétons par l'entreprise : 



Ajout de panneaux de signalisation dans le village

Règles de stationnement et de circulation à Bolsenheim

Rappel

Les règles de stationnement sont celles édictées par le code de la route, cependant le pouvoir de Police du Maire permet d'autorité et en collaboration avec les services de l'Etat d'apporter quelques modifications plus adaptées à la spécificité du village et listées ci-dessous.

- ★ La chicane centrale, rue Principale est interdite à toute forme d'arrêt et de stationnement.
- ★ Partie Nord de la rue Principale : Il est exclu de stationner sur les trottoirs, l'empiètement est toléré à condition de laisser au minimum un mètre pour le passage des poussettes, landaus et fauteuils roulants.
- ★ Partie Sud de la rue Principale, son étroitesse impose des aménagements :
 - Côté Ouest la règle est identique à celle de la partie Nord.
 - Côté Est, le stationnement peut empiéter sur le trottoir. Il appartient aux piétons riverains de traverser sur l'autre trottoir.
- ★ La route d'Osthouse, classée voie communale est **interdite à la circulation des véhicules à moteur, sauf ayants droits**, à savoir les riverains et véhicules agricoles, dans le cadre de leurs travaux dûment répertoriés (La mise en place d'un point de vidéoprotection permettra le traitement des infractions).





Le monde associatif, les Beaux Fruits de la Scheer

RÉTROSPECTIVE



2023 est derrière nous, bonjour 2024. A toutes et tous je vous présente au nom des Beaux Fruits de la Scheer tous nos vœux de joie, de bonheur et de santé. 2023 fut pour notre association une année riche en manifestations diverses.

- ★ Début janvier le Conseil Municipal de Schaeffersheim nous a sollicités pour une opération de broyage des sapins de Noël des foyers du village.



Remise d'une marqueterie à l'association



Cours de taille à Schaeffersheim

- ★ Le 18 février avec le concours de Patrick KUNSTLER, moniteur de la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas Rhin, notre association a organisé un cours de taille sur arbres haute tige et demi-tige au verger école d'Uttenheim. Très attentives, une trentaine de personnes y ont assisté.
- ★ Le 24 février tenue de notre assemblée générale à la salle polyvalente du village. A cette occasion, le président a remis au nom de la Fédération, la médaille d'argent pour 10 ans de services rendus à M. Charles ACKERMANN d'Uttenheim et à M. Benoît ROHMER, notre vice-président, la médaille grand or pour 30 ans de dévouement à l'arboriculture familiale. En fin de séance le Maire, Patrick GIRARD, a remis au président, une marqueterie représentant le verger école de Schaeffersheim, tableau réalisé par Martin BERNHART notre artiste local. Il souligne, à l'occasion, le dynamisme de l'association.

- ★ Le 8 mai, en collaboration avec l'amicale de pêche de Schaeffersheim, organisation de la première marche gourmande autour de nos trois vergers écoles. Plus de 130 participants.
- ★ Les 16 et 17 septembre, nous organisons l'exposition du secteur Erstein, Benfeld et Obernai.
- ★ Lors de l'inauguration, le président a d'abord souhaité, plus particulièrement, la bienvenue aux personnalités des trois villages, maires et adjoints et a salué le député de la circonscription, Monsieur Charles SITZENSTUHL qui nous fait toujours l'honneur d'être à nos côtés lors de nos expositions.

Il relate notamment l'origine de l'association qui remonte selon les documents qu'il a pu réunir à 1948.



Des membres de l'ABFS et leur Président



La Société CROVISIER récompensée

Grâce à l'investissement des nombreux bénévoles qui se sont dévoués corps et âmes depuis cette date, nous pouvons être fiers, à ce jour, d'être une association dynamique et entreprenante.

Lors de cette manifestation, des membres de l'association se sont vu remettre la médaille d'argent de la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin.

Ont été honorés : Messieurs Gérard PETER, Jean Claude SCHULZ, Patrick BREYSACH et Vincent BURKEL.

En outre, il est de coutume au sein des Beaux Fruits de la Scheer, d'honorer chaque année, une personne, une société, qui par son engagement, sa disponibilité, sa gentillesse et son professionnalisme est toujours présente à ses côtés. Cette année, à l'unanimité l'ensemble du comité a honoré la Maison CROVISIER de Benfeld, aussi le Président a eu l'honneur de remettre à Monsieur Christophe CROVISIER la médaille et le diplôme de remerciements de l'association.

Comme vous le voyez, 2023 fut une année riche en manifestations. Nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin en 2024, notez-vous d'ores et déjà la date du 8 mai pour la marche gourmande.



Vous souhaitez rejoindre l'ABFS ?
Jean-Marie KELLER,
7, rue du Ruest à Bolsenheim.





Les rencontres de fin d'année



L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



Oh, un lutin !

A l'approche de la Ste Barbe, plusieurs générations de pompiers (de 19 à 86 ans) étaient réunies avec leurs familles ce dimanche 26 Novembre à l'Auberge Fritsch de Kogenheim. Alain SEYLER, le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bolsenheim tient à perpétuer ce sympathique rendez-vous intergénérationnel.

Des souvenirs ont été évoqués dans la bonne humeur, grâce, notamment à des albums photos que Monique Hoffmann a remplis tout au long des années où Pauli, son défunt époux était le Chef de Corps des Pompiers de Bolsenheim.

La fin d'après-midi très vite arrivée et c'était déjà l'heure de se quitter, et de se donner rendez-vous pour l'an prochain.



Toujours heureux de se retrouver!



Prêts pour un excellent repas!



LE REPAS PAROISSIAL



Le repas paroissial en présence de notre nouveau Curé Daniel BLAJ



Une loterie bien garnie

Le dimanche 8 octobre, de nombreux convives se sont retrouvés à la salle communale pour le traditionnel repas paroissial organisé par le Conseil de Fabrique.

Le père Daniel Blaj, nouveau curé de la communauté de paroisses d'Erstein et environs était présent, ainsi que le prêtre étudiant Archinard AHOUSSOU

La traditionnelle bouchée à la reine accompagnée de nouilles qui était au menu a régalié tout le monde.

Le point d'orgue de cette journée festive a été une tombola, où chacun a pu repartir avec des lots divers.

Un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré pour que cette journée soit une réussite.



Vivre ensemble, la fête des aînés



En ce 10 décembre, les aînés étaient nombreux à avoir répondu présent pour le traditionnel repas de Noël offert par la Municipalité chaque deuxième dimanche de décembre. Des virus hivernaux ont néanmoins entraîné des défections de dernière minute, dont celle de notre doyen Julien, un fidèle du rendez-vous. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Cette année, c'est le restaurant « la Cour des Moineaux » de Westhouse qui avait concocté un délicieux menu. Vincent GUIOFFLE, citoyen de Bolsenheim, a régalé nos papilles avec un dessert étoilé.



Et encore... !



Comme l'an dernier, l'ambiance musicale a été assurée par « l'homme-orchestre » de Uttenheim, Germain FRITSCH. Valses, tangos, marches, madison, il y en a eu pour tous les goûts.

Une petite nouveauté cette année : notre artiste local, Martin BERNHART, tenait à offrir une boîte en marqueterie de sa fabrication, à une dame de l'assemblée.

Le tirage au sort, effectué par la main innocente de notre maire honoraire, François Riehl, a désigné comme heureuse gagnante Mme Raymonde LAWI.

Un sympathique dimanche à deux semaines de Noël !





Vivre ensemble, la cérémonie du 11 novembre

En compagnie de ses deux adjoints, monsieur le Maire a présidé la cérémonie du 11 novembre devant le monument aux morts. Il est important que les jeunes générations gravent cette date dans leur mémoire. Elle rappelle la signature de l'Armistice mettant fin à 4 années d'une guerre qui a fait près de 30 millions de morts, blessés et mutilés et est devenue l'occasion de rendre hommage à tous les morts pour la France.

De nombreux citoyens souvent accompagnés de leurs enfants s'étaient déplacés. Des représentants des pompiers de la section Bolsenheim-Schaeffersheim, le Père ABISSA, la chorale, les maires et adjoint au maire honoraires avaient répondu présent.

Après la bénédiction de l'assemblée par le père ABISSA et le chant de l'hymne européen par la chorale et l'assemblée, M. le Maire a lu le message du ministre des Armées. Puis, deux élèves de cours moyen, Théo EHRHART et Pierre ROOS, petits-fils des maires honoraires, ont lu des extraits de lettres de poilus, sous l'œil bienveillant de Mme Benoit Directrice par intérim de l'Ecole Intercommunale de la Scheer.

Pour conclure cette cérémonie, Monsieur le Maire et ses adjoints ont déposé une gerbe fleurie au pied du monument aux morts, suivi d'un moment de recueillement puis l'assemblée a entonné la Marseillaise. Après les remerciements d'usage un verre de l'amitié a été servi à la salle polyvalente.



Message de Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la mémoire

Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans déjà que, dans la clairière de Rethondes, le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice.

Cinq ans déjà que Clemenceau a présenté l'armistice à la Chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « *nos grands morts qui ont fait cette victoire* ». Et dans cette heure terrible, à l'appel du carillon des églises et des beffrois, dans le silence des canons qui se sont tus, coulent à travers tout le pays des larmes de soulagement et de fierté.

Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement. Sur les visages des gueules cassées. Dans le cœur des veuves. Dans la solitude des orphelins. Devant les tombes ouvertes pour un fils ou un père. Au pied des monuments aux morts dont s'est couvert le pays, les Français sont devenus des sentinelles de l'oubli.

Le 11 novembre n'est plus seulement une date, c'est devenu le rassemblement de tous les Français.

C'est le 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix

de la Victoire.

C'est le 11 novembre 1923, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

C'est le 11 novembre 1940, quand, dans le désarroi des consciences, les lycéens et les étudiants de Paris font de la flamme un symbole de résistance, quand, chez nos compatriotes alsaciens et mosellans, coupés de leur Patrie, la résistance s'organise.

C'est le 11 novembre 1943, quand les résistants de l'Ain devancent la Libération en défilant dans Oyonnax.

C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Alors, face aux noms inscrits sur les monuments devant lesquels nous sommes rassemblés, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans nos mémoires reconnaissantes. Nous nous souvenons de ceux de 14, de ceux de 40 et de 44, de ceux de 1954 et de 1962, de ceux de 1983 ou de 2008 et de tous les autres. Nous nous souvenons de

l'Adjudant-Chef Nicolas LATOURTE, 29 ans; du Sergent-Chef Baptiste GAUCHOT, 27 ans; du Sergent-Chef Nicolas MAZIER, 31 ans, tous trois morts pour la France en 2023.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.

Aujourd'hui la flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer :

Vive la République ! Et vive la France !



Les élèves CE1 & CE2 visitent la Mairie

Le jeudi 14 décembre 2023, c'est avec grand plaisir que j'ai reçu en mairie les classes de CE1 et CE2 du R.P.I Uttenheim-Bolsenheim.

L'intérêt que portait toute cette jeunesse à la Commune, au rôle du Maire, sa vocation m'a fortement impressionné. La pertinence des questions montrait un travail préparatoire sérieux et rigoureux.

Saviez-vous que ... Notre mairie a une histoire, elle est le fruit d'un jeu de chaises musicales des bâtiments communaux.



Le siège actuel, sis au 26 rue de l'Eglise, a été pendant plus d'un siècle un presbytère. Cette maison bourgeoise, idéalement située face à la nouvelle église inaugurée en 1874, avait été donnée en usufruit au clergé par le 1^{er} magistrat de l'époque, Monsieur François Joseph ROHMER.

La mairie ne disposait alors que de deux petites pièces au rez-de-chaussée de l'école ; celles-ci devinrent vite exigües et contraignantes au début des années 2000, face à l'évolution démographique de la commune.

Monsieur François RIEHL, maire de l'époque, négocia donc une nouvelle convention avec les instances cléricales, en accord avec le droit local, à savoir, mettre à disposition du curé l'appartement communal situé à l'étage du bâtiment école ainsi qu'une salle de réunion pour le Conseil de Fabrique, également située à l'étage du bâtiment école et récupérer les locaux du 26 rue de l'Eglise, beaucoup plus spacieux, pour les besoins de la mairie. Et c'est ainsi, qu'en septembre 2010, après des travaux de rafraîchissement, l'ancien presbytère devint mairie.



Une arrivée bien arrosée



Curieux, intéressé et pertinent, un public de 1^{ère} classe!



Les gourmands, ils ne vont pas m'en laisser!



Les questions, cela donne faim!



Le jeudi 14 décembre 2023, les élèves de CE1-CE2 ont eu la chance de visiter la mairie de Bolsenheim.

M. GIRARD, le maire de la commune, leur a montré un diaporama sur l'histoire et la géographie du village. Les élèves ont été très curieux et ont pu poser toutes les questions qu'ils avaient préparées. Ce moment s'est fini par un goûter !



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?

Les naissances

Antoine NAGEL,

*né le 18 août 2023, à Strasbourg
de Déborah SCHWENTZEL et de Nicolas NAGEL*

Mes livraisons de
l'année 2023 !

Abel & Noa ETTAKI BOBEICA

*nés le 01 septembre 2023, à Strasbourg
de Catalina BOBEICA et Hakim ETTAKI*

Paulin OBER LEYDER,

*né le 24 octobre 2023, à Schiltigheim
de Anne-Sophie OBER et de Anthony LEYDER*

Ben HEILER,

*né le 11 août 2023, à Freiburg im Breisgau
de Franziska HOLZ DOPPLER et de Markus HEILER*

Loucia DOPPLER DE SOUSA,

*née le 30 octobre 2023, à Strasbourg
de Inès DE SOUSA et de Kévin DOPPLER*

Valère NEMEC,

*né le 22 septembre 2023, à Bergerac
de Annabelle GIRARD et de Bryan NEMEC
Petit-Fils de Maryse et Patrick GIRARD*

Charly JOACHIM,

*né le 25 novembre 2023, à Schiltigheim
de Lucie DOPPLER et de Cédric JOACHIM*

FÉLICITATIONS
aux heureux parents!

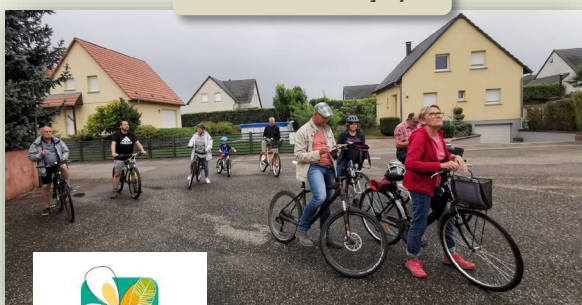
Après neuf mois de voyage,
De pensées et de mirage,
Je me suis posé lentement,
Sur le ventre de maman.



Les maisons fleuries, résultats 2023

Le 04 août, le jury des maisons fleuries a effectué sa tournée dans les rues du village. Il s'en est suivi un moment de convivialité avec les bénévoles qui donnent de leur temps pour l'entretien de notre commune.

Les membres du jury



M. GEORGER Dominique, Sand (Prof.)
M. HELFER René, Hipsheim
Mme EHRET Véronique, Uttenheim
Mme HUBER Betty, Schaeffersheim
M. SCHNELL Emmanuel, Osthouse



Catégorie « Habitations avec grands espaces »

1^{er} prix, Mme et M. Arsène MULLER, **2^e prix,** Mme Gabrielle MARTZ, **3^e prix,** Mme et M. Charles KORNMANN, **4^e prix,** Mme et M. André SCHOTT, **5^e prix,** Mme et M. Michel HAHN, **6^e prix,** Mme Marie-José KORNMANN.

Encouragements: Mme et M. Alain SEYLER, Mme et M. Jean-Marie KELLER, Mme Irène ESCHBACH.

Catégorie « Cours avec façades et petits espaces »

1^{er} prix, Mme et M. François LE MARRE, **2^e prix,** Familles Gérard et Sébastien REIBEL, **3^e prix,** Mme et M. François RIEHL.

Encouragements: Mme Michèle SCHAAL, Mme et M. Christian LIONNET, Mme et M. Joël LEIBEL, Mme et M. Daniel SCHOTT, Mme et M. Joseph LAWI.

Catégorie « Cours avec façades et petits espaces »

1^{er} prix, Mme et M. Burkhardt PRUTZ,

Encouragements: Mme et M. COLLARD, Mme et M. Christian MEWES, Mme et M. Laurent RIEHL, Mme Raymonde LAWI, Mme et M. Charles BAUMERT, Mme et M. Vincent GUISSOFFLE.



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

JOYEUX * ANNTVERSAIRE JOYEUX * ANNTVERSAIRE

Une octogénaire de plus au village en la personne de **Pierrette HERMANN** !

Née à Genève le 12 novembre 1943, Pierrette a grandi en Suisse Romande, sa famille étant originaire du Locle.

Mais au cours d'un séjour en Grèce, Cupidon a voulu qu'elle rencontre Bernard, l'Alsacien. Ils se marient en 1972 et elle quitte ses montagnes Suisses pour la plaine Alsacienne et le couple s'installe à Bolsenheim en 1978. De leur union sont nés 2 enfants, qui après leurs études, se sont établis dans le pays d'origine de leur maman. Pierrette et Bernard sont grands-parents de 2 petits-enfants.

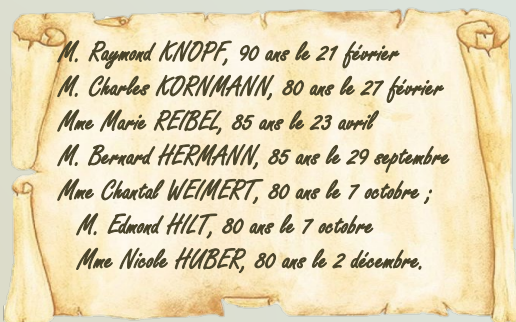
Dynamique octogénaire, Pierrette s'entretient en salle de sport. Pendant de longues années, Pierrette et Bernard ont donné de leur temps en tant que bénévoles au cinéma d'Erstein. Entre recherches généalogiques, voyages, rencontres entre amis et sorties culturelles, leur agenda est bien rempli. Que cela dure de longues années encore !

Comme il est de tradition à Bolsenheim, au nom de la Municipalité, Monsieur le Maire a remis à Pierrette un panier garni et une boîte en marqueterie fabriquée par notre artiste local Martin BERNHART.

Madame Angèle ROOS



**LES GRANDS
ANNIVERSAIRES 2024**



Madame Pierrette HERMANN



Le 8 décembre, c'était au tour d'**Angèle ROOS** de franchir le cap des 4 fois 20 printemps. Née Hoffmann, les racines de sa famille sont ancrées à Bolsenheim depuis au moins le 18ème siècle. Un article des DNA, paru en 1974 à l'occasion du centenaire de l'église de Bolsenheim, mentionne l'inscription suivante, découverte après nettoyage des fonts baptismaux : « HOFFMANN Eugène, menuisier et sacristain, 2 août 1893 ». Il s'agit de son arrière-grand-père paternel. Du côté maternel, Angèle est la petite nièce de Marie FUCHS (1888-1961), sage-femme qui a mis au monde bon nombre de bébés de Bolsenheim et des villages avoisinants. En effet, soit elle accueillait les parturientes extérieures au village, dans la maison familiale, rue Principale, soit elle se rendait à domicile pour les Bolsenheimaises. Tout cela a été évoqué, non sans nostalgie, lors de la visite de Monsieur le Maire, venu remettre à Angèle, au nom de la Municipalité, un panier garni et un coffret en marqueterie « made in Bolsenheim ».



Monsieur Robert SCHWOB

Les années défilent et voilà que **Robert SCHWOB**, né le 09 décembre 1938, fête déjà ses 85 ans !

Pour l'occasion, Albert HARTMANN, 1^{er} adjoint et Michel WISSER, 2^{ème} adjoint accompagné de son épouse Monique, se sont rendus à son domicile pour le féliciter et lui offrir, au nom de la Municipalité, le traditionnel panier garni. C'est avec convivialité que Robert leur a fait bon accueil, toujours intarissable d'anecdotes et de souvenirs.

Sincères félicitations à lui et son épouse Jeannette, qui avait passé le cap des 85 ans en mai dernier.





Les déchets, un sujet qui fait grand bruit ?

2024
L'ANNÉE DU CHANGEMENT!

Nos habitudes nous incitent à produire beaucoup trop de déchets, qu'il nous faut ensuite éliminer, alors organisons-nous sous peine de voir notre facture d'ordures ménagères exploser ?

Oui, je passe toujours toutes les semaines, soit 52 fois dans l'année, mais...

Attention, au-delà de 26 levées, il vous faudra payer un supplément.



Mais comment est comptabilisé mon nombre de levées ?




Chère amie, je détecte ta poubelle à chaque passage et si je ne la reconnais pas je ne la vide pas






Pour limiter, le nombre de levées de notre bac à ordures ménagère, il nous faut au maximum réduire son contenu et utiliser les moyens de tri mis à notre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la tarification annuelle de la redevance incitative repose aussi sur le **nombre** de levées, c'est-à-dire le nombre de fois où le bac à ordures ménagères a été présenté pour la collecte.

Vous habitez une maison et avez une poubelle

Redevance annuelle			 et +	Pros
60 L	120 €	156 €	-	-
80 L	136 €	172 €	208 €	-
120 L	169 €	204 €	240 €	236 €
180 L	217 €	253 €	289 €	284 €
240 L	265 €	301 €	337 €	379 €
770 L	-	-	-	1215 €

Vous habitez un immeuble et vous utilisez une poubelle en commun

Foyers en collectifs			 et +
Part fixe annuelle	72 €	108 €	144 €
Professionnel	120L/180L	240L	770L
Part fixe annuelle	139 €	185 €	594 €

Au 2^e trimestre 2024, un accès en ligne vous permettra de consulter votre nombre de levées. Le service peut également vous renseigner par téléphone.

Tarifs pour chaque levée supplémentaire

60 L	2 €
80 L	3 €
120 L	4 €
180 L	6 €
240 L	8 €
770 L	20 €



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



Les D.D.M. sont l'ensemble des déchets toxiques, inflammables ou corrosifs produits par les ménages (peintures, solvants, acides, désherbants, etc ...). Ces déchets ne peuvent pas être pris en charge dans le cadre de la collecte usuelle des ordures ménagères, ni être déversés au réseau d'assainissement, sans créer des risques pour les personnes et l'environnement.

La prochaine collecte des D.D.M. aura lieu à l'arrière de la déchèterie d'Erstein

- Le vendredi 17 mai 2024 de 14h à 17h
- Le samedi 18 mai 2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le dispositif de collecte des **biodéchets** en apport volontaire est **complémentaire** au **compostage**. La pratique du compostage permet également de sortir une partie des déchets de la poubelle, elle ne doit donc pas être abandonnée.

- ★ Kits biodéchets disponibles en Mairie
- ★ Bac à compost, prendre contact avec le Service des Déchets Ménagers





Nos armées sont à la manœuvre

Source :

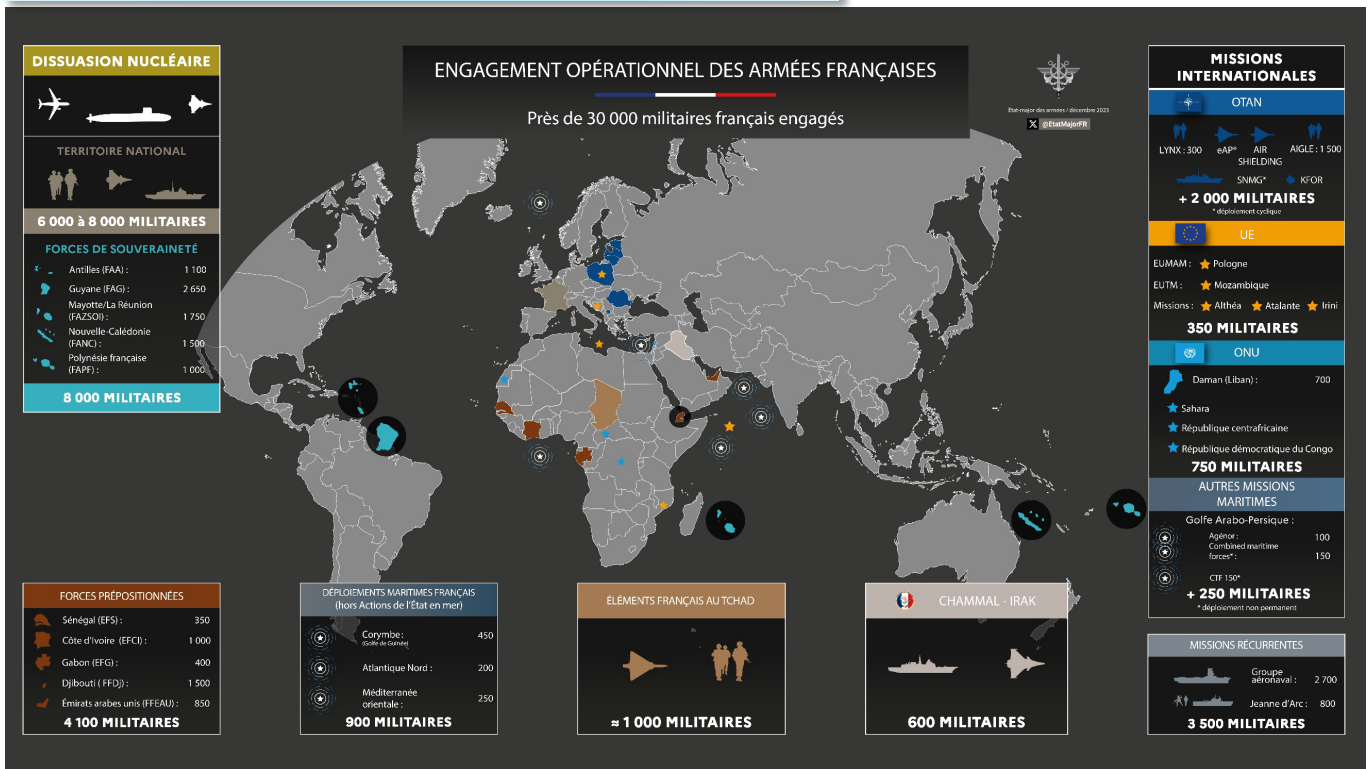
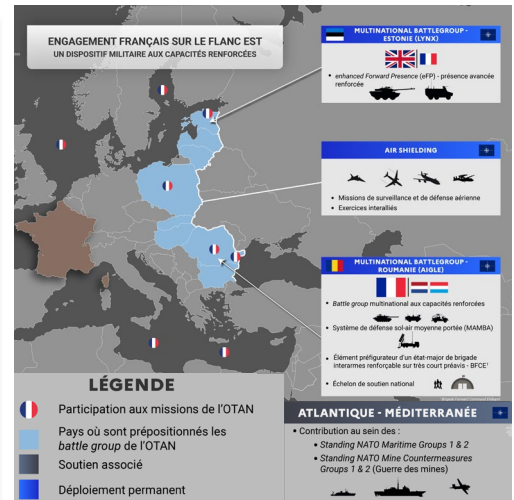


MINISTÈRE DES ARMÉES

OTAN : Engagement Français sur le flanc EST – Un dispositif militaire aux capacités renforcées

En moyenne, près de 2000 militaires français sont engagés au profit de cet effort au sein de l'OTAN sur le flanc Est de l'Europe :

- ★ En Estonie, la participation à la mission LYNX, contribution française à la mission eFP (enhanced Forward Presence) de l'OTAN
- ★ **Air Shielding** - Les Armées contribuent aux missions de défense aérienne du flanc oriental de l'Alliance Atlantique, dans les pays baltes, en Pologne, Bulgarie, Roumanie et Croatie.
- ★ En Roumanie, les armées ont déployé dès le 28 février 2022 le bataillon « fer de lance » de la Force de réaction rapide de l'OTAN dans le cadre de la mission AIGLE.
- ★ **enhanced Air Policing** - Dans le cadre du renforcement de la posture dissuasive et défensive de l'OTAN sur le flanc Est, la France a contribué aux missions de police du ciel de l'OTAN dans les pays baltes dits Baltic Air Policing (BAP) qui visent à garantir l'intégrité de l'espace aérien balte en temps de paix. Cette contribution est renouvelée par roulement entre les Nations de l'Alliance. Cette contribution est renouvelée par roulement entre les Nations de l'Alliance.



Forces Prépositionnées et de Souveraineté

Près de 10000 militaires sont engagés au sein des forces prépositionnées outremer et à l'étranger. Ces militaires participent à la protection de nos ressortissants et à la défense de nos intérêts ; contribuent à la prévention et à la gestion de crises ; se tiennent prêts à venir en appui des opérations. Élément clé de l'outil de défense français, ce dispositif se situe à la convergence des fonctions stratégiques présentées dans le Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale.

Éléments Français au TCHAD

Déployées à la demande et en appui du partenaire tchadien dans sa lutte contre les groupes terroristes et la stabilisation de son territoire, les forces françaises au Sahel conduisent régulièrement des exercices afin de maintenir un niveau d'engagement opérationnel optimal.

Opération CHAMMAL - IRAK

Lancée le 19 septembre 2014, l'opération CHAMMAL représente le volet français de l'opération internationale INHERENT RESOLVE rassemblant 80 pays et 5 organisations internationales. CHAMMAL apporte un soutien militaire aux forces irakiennes dans la lutte contre Daech. En parallèle, les activités d'accompagnement et de conseil de la Coalition internationale visent à permettre aux autorités politiques et militaires irakiennes d'assurer seules la sécurité de leur pays.





Je rénove, tu rénoves, il rénove...



2024, les dispositifs d'aides de l'État pour les travaux d'amélioration de l'habitat évoluent, Tour d'horizon :

Ma Prime Rénov' : deux parcours

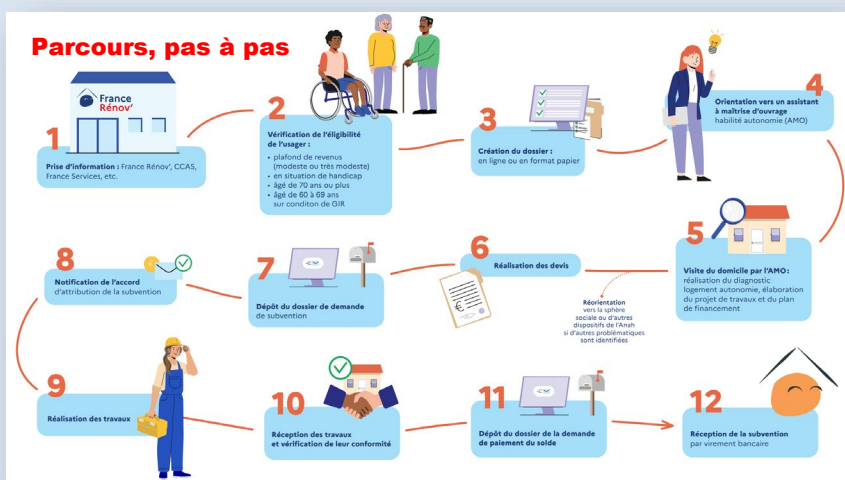


- ★ **Parcours par gestes** : pour le remplacement d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire par une solution décarbonée, il est possible de bénéficier d'une aide forfaitaire par geste de travaux, à condition de ne pas se situer dans la tranche de revenus la plus haute. Cette aide est cumulable avec les primes des fournisseurs d'énergie.
- ★ **Parcours accompagné** : dédié aux travaux de rénovation globale, ce parcours est ouvert à tous les ménages. Un accompagnement tout au long du projet par un Accompagnateur Rénov' agréé est obligatoire pour en bénéficier. Selon la classe énergétique atteinte grâce à la rénovation et selon le niveau de revenus des propriétaires, l'aide prend en charge un certain pourcentage du montant des travaux. Elle n'est pas cumulable avec les primes des fournisseurs d'énergie. A compter du 1er juillet 2024, les propriétaires de maisons classées F ou G ne pourront plus avoir accès à la rénovation par gestes, et seront obligatoirement orientés vers le parcours accompagné.


Ma Prime Adapt' : à destination des ménages modestes et très modestes, cette aide permet de financer une partie des travaux d'adaptation du logement à la perte de mobilité ou d'autonomie, pour les propriétaires en situation de handicap et pour les personnes âgées de 70 ans ou plus, ou pour les personnes de 60 à 69 ans sous condition de Groupe Iso-Ressource (GIR).

Aides locales :

- ★ La Communauté de Communes soutient également la **rénovation énergétique** avec une aide financière spécifique, sous condition de revenus, via le dispositif **Alsace Renov'** en partenariat avec la CeA, cumulable avec les aides de l'État.
- ★ Le partenariat entre la CCCE et la CeA permet également de développer un autre dispositif de soutien aux projets de rénovation sur le territoire du Canton d'Erstein, le **Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel**, qui soutient la valorisation du patrimoine bâti construit avant 1948. Les aides pour les propriétaires bailleurs ou pour les copropriétés évoluent également. Pour vous renseigner sur tous ces dispositifs, la porte d'entrée reste l'Espace Conseil



France Rénov' : service gratuit proposé aux habitants par la CCCE avec le soutien de la Région Grand Est.
Prise de rendez-vous en ligne : <https://france-renov-rdv.cc-erstein.fr/>
Contact par téléphone : du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Sarah JACCOMARD au 03 88 59 86 27



PLAN CLIMAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CANTON D'ERSTEIN

CONSULTATION PUBLIQUE
Du 08 janvier au 08 février 2024

13 THÉMATIQUES

VOTRE AVIS COMPTE !

Les documents sont consultables :
 • Dans la rubrique "Le Plan Climat Air Territorial" sur le site www.cc-erstein.fr
 • À la Maison Intercommunale des Services au 1 rue des 11 communes à Benfeld
 (Horaires : lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h ; vendredi 8h30-12h et 13h30-16h)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CANTON D'ERSTEIN

plan-climat@cc-erstein.fr

L'élaboration du PCAET de la CCCE doit permettre de fixer les objectifs et le plan d'actions afin d'atténuer le dérèglement climatique sur notre territoire. Selon l'article L.123-19 du code de l'environnement, le public peut accéder aux pièces constituant le dossier du 08 janvier au 08 février inclus 2024. Les observations, propositions et remarques du public sur les différents documents du projet de PCAET peuvent être transmises jusqu'au 08 février 2024 inclus :

- par mail : plan-climat@cc-erstein.fr
- par courrier au :
1 rue des 11 Communes
BP 50057, 67232 Benfeld Cedex
- par écrit sur registre en se rendant à la MIS.

LE LIONS CLUB
vous propose une soirée récréative
le 02 mars 2024 à 20h00.
Charles BAUMERT



LIONS CLUB BENFELD ERSTEIN

SUPER LOTO
SAMEDI 02 MARS 2024 à 20h00 ouverture à 18h30
SALLE POLYVALENTE DE PUTTENHEIM

NOMBREUX BONS D'ACHAT
500€ - 400€ - 300€ - 200€ - 100€

ET DE NOMBREUX LOTS DE VALEUR
(100€) (200€) (300€) (400€) (500€) (1000€) (2000€) (3000€) (4000€) (5000€)

PETITE RESTAURATION - BUVETTE
4 LE CARTON - 20 € LES 6

RESERVATION DES PLACES
06 84 81 60 66





La commune au quotidien



1. Rentrée scolaire, les parents entre inquiétude et fierté.
2. Pose de la vidéo protection à la salle communale.
3. Bientôt Noël, la crèche en mode réparation.
4. Réfection de la toiture et zinguerie de la Laiterie par l'entreprise FLUCK.
5. Mise en place du sapin devant l'école. Les enfants finiront la décoration.
6. Chargement des betteraves sucrières, activité annuelle bien connue dans notre commune.
7. Mise en place des réseaux eau et assainissement, rue de l'Eglise, pour les habitations des frères LEYDER.
8. Réfection de l'étanchéité du préau de la salle polyvalente.
9. Coupe de bouleaux malades, le long du stade. Une nouvelle plantation sera prochainement effectuée.
10. La caravane du téléthon est passée à Bolsenheim avec un arrêt pause-café aux «Sapins de la Scheer». Merci à Patricia et Jean-Louis pour l'accueil.
11. Ramassage des vieux papiers, par les parents bénévoles, au profit des enfants de l'école de la Scheer.
12. L'étang de pêche en souffrance, prend de belles couleurs vertes.





Évènements marquants

Mme Germaine SEYLER née KNOFF

Décédée, le 03 mai 2023 à Sélestat, dans sa 86^e année.



Partis bien trop tôt !

M. Jean-Pierre WERKLÉ

Décédé le 18 mai 2023 à Strasbourg, à l'âge de 76 ans.



JOURNÉE DES MAIRES

Le 08 septembre, s'est déroulée la journée des Maires au Palais des Congrès et de la Musique à Strasbourg. Après l'Assemblée Générale statutaire des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Bas-Rhin présidée par Vincent DEBES, les élus ont pu profiter du 3^e salon de l'année qui leur était dédié. Cette nouvelle formule de faire coïncider les deux évènements est très appréciable en matière de rencontre avec des prestataires potentiellement utiles aux besoins des collectivités locales.

UNE PREMIÈRE À BOLSEHEIM.



Avec son nouveau Président, Michel Rousseau, l'association du Photo Club du Ried a pris statutairement ses quartiers dans notre commune. Leur 1^{ère} exposition photos «Au-delà de la couleur», subventionnée par la CCCE, en présence de notre Sénatrice Laurence MULLER-BRONN et notre député Charles SITZENSTHUL, fut un franc succès. Merci à tous ces passionnés pour leurs superbes réalisations.

<https://photoclubduried.fr>



COUP DE CŒUR

Anna KAPPLER

L'atelier d'Annexas

Emailleuse sur lave & grand feu

annakappler1@gmail.com

06.04.45.23.45



MOBILISATION FACE À LA VIOLENCE



Le dimanche 2 juillet 2023, après l'attaque à la voiture-bélier de la maison du maire de L'Haj-les-Roses (Val-de-Marne) et les émeutes survenues après la mort de Nahel où plusieurs élus ont été pris à partie et des mairies cibles de tirs de mortier, l'Association des maires de France (AMF) a appelé à un rassemblement des élus et de la population sur les parvis des mairies de l'Hexagone, le lendemain lundi 3 juillet à midi. Malgré, le délai très court pour communiquer, les élus et les citoyens disponibles se sont réunis sur le parvis de la mairie pour montrer leur mobilisation au retour à l'ordre républicain et le refus que le pays s'enfonce dans une spirale de violence sans issue.



Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé des délibérations du Conseil Municipal des 26/10, 21/11 et 12/12/2023



(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie)

Conseil Municipal	26/10/2023	21/11/2023	12/12/2023 à 19h30
Date des convocations	19/09/2023	10/11/2023	04/12/2023
Conseillers élus	15	15	15
Conseillers en fonction	15	15	15
Conseillers présents	9	9	8
Absent (s) excusé (e)s	<ul style="list-style-type: none"> Mme Laure BOUCHARA M. Jean-Jacques DIEBOLD M. Patrick GIRARD Mme Christa KIST-HILBOLD Mme Sophie MARCQ M. Sébastien POPOVITCH (Non excusé) 	<ul style="list-style-type: none"> M. Kevin DOPPLER Mme Christa KIST-HILBOLD Mme Sophie MARCQ Mme Rachel MEYER Mme Catherine SCHMITZ M. Sébastien POPOVITCH 	<ul style="list-style-type: none"> Mme Christa KIST-HILBOLD Mme Sophie MARCQ Mme Laure BOUCHARA Mme Rachel MEYER Mme Catherine SCHMITZ M. Sébastien POPOVITCH M. Jean-Jacques DIEBOLD Mme Laure BOUCHARA à Bernard KRUGER M. Jean-Jacques DIEBOLD à Albert HARTMANN
Procuration (s)	<ul style="list-style-type: none"> Mme Laure BOUCHARA à Bernard KRUGER 	<ul style="list-style-type: none"> Néant 	<ul style="list-style-type: none"> M. Jean-Jacques DIEBOLD à Albert HARTMANN
Secrétaire de séance	<ul style="list-style-type: none"> M. Bryan LIONNET 	<ul style="list-style-type: none"> M. Bryan LIONNET 	<ul style="list-style-type: none"> M. Bryan LIONNET
Assiste à la séance			<ul style="list-style-type: none"> M. & Mme André GILLET (Extérieurs)
Disposition particulière	<ul style="list-style-type: none"> Présidence de M. Albert Hartmann 		

Renouvellement des BAUX DE CHASSE



En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.



Etape 1, Consultation des propriétaires fonciers

En application de l'article L 429-13 du Code de l'Environnement, les propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été :

- ★ Consultés par écrit, en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 /02/ 2024 au 1/02/2033.
- ★ Informés que la décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- ★ Informés que, en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune, le produit de la location sera utilisé dans l'intérêt collectif local (cotisation CAAA, entretien chemins ruraux et forestiers ...)
- ★ Informés que si la majorité n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Résultats de la consultation	
Nombre de propriétaires concernés	146
Surface totale des terrains concernés	397,0302 Ha
Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon	117
Surface globale appartenant à ces propriétaires	359,9371 Ha

A l'issue de la consultation, la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables étant atteinte, le produit de la location de la chasse est cédé à la commune

Exposé de la procédure



- ★ Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (art. 16 du cahier des charges).
- ★ Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

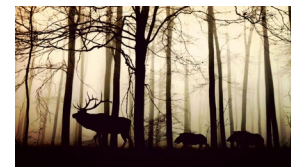


- Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location :
 - ★ Si le droit de priorité trouve à s'exercer : convention de gré à gré, adjudication avec droit de priorité ;
 - ★ En l'absence de droit de priorité : appel d'offres ou adjudication.
- Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

Suites données



Au 15/09/2023, l'ancien locataire n'ayant pas réservé le droit de chasse, ni fait valoir son droit de priorité au 05/10/2023 la commune se décide pour une procédure d'appel d'offre



- 01/12/2023 à 12h00, date limite de dépôt des dossiers d'appel d'offre
 - ★ 04/12/2023, consultation de la **4C (Commission Communale Consultative de la Chasse)** :
 - ★ Etude des 4 dossiers de candidatures reçus, 3 candidatures sont recevables,
 - ★ Rejet d'une candidature pour dossier irrecevable et non conforme
- 08/12/2023, ouverture et comparaison des offres des 3 candidatures recevables par la **commission de location**,
 - ★ Comparaison des 3 offres, les pétitionnaires présentent des dossiers similaires et proposition est faite pour l'offre la mieux-disante.
- 12/12/2023, valide le choix et la proposition de la commission de location, à savoir :



M. Raymond SCHOTT - Saint-Nabor,
Loyer annuel de 7500 €.

Points divers (21/11/2023)

RE-MATCH (Enquête publique du 6 novembre 2023 au 21 novembre 2023)

Enquête publique: Afin de répondre à un contexte de croissance des volumes de gazons synthétiques à traiter, Re-Match installé dans la zone du PAPE, envisage d'augmenter la capacité de traitement de déchets non dangereux sur le site d'Erstein. La quantité de déchets traités passera de 9,5 t/j à 190t/j.



RE-Match- Le traitement des gazons synthétiques

Le projet n'engendre aucune modification physique de l'installation existante. Seule la période d'exploitation sera augmentée.

Le Maire présente le dossier au Conseil Municipal qui débat sur le projet et émet une remarque à l'attention du commissaire enquêteur :
Si aucune objection n'est émise à l'augmentation de la quantité traitée, se pose tout de même, l'augmentation du trafic engendré dans une zone déjà saturée et pour laquelle aucune réflexion sérieuse n'est menée.

RE-MATCH - INSTALLATION RELEVANT DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les stades et les enceintes sportives du monde entier utilisent de plus en plus de gazon synthétique. Or, après dix ans environ, même le gazon de la meilleure qualité est usagé. Dans la plupart des cas, l'élimination de ce gazon signifie soit l'incinération, soit la mise en décharge – les deux ayant un impact négatif très important sur l'environnement.

Avec la solution de Re-Match, les propriétaires et les gestionnaires de terrains peuvent se débarrasser de leur gazon synthétique usé d'une manière efficace, moins coûteuse tout en respectant l'environnement.

FERMAGES: Location biens communaux- récupération de la taxe de la chambre d'agriculture 2023 :

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 31/10/2023 qui établit l'indice national des fermages pour 2023 à la valeur de 116,46 soit une hausse de + 5.63 % par rapport à 2022.

Le taux à l'are pour le recouvrement de la taxe de la chambre d'agriculture est de 0,03455. L'état de recouvrement 2023 présente une somme globale de 10.709,69 €.



Projet d'installation d'un distributeur de pizzas

La Société Just Queen représentée par son Directeur M. Jean KRUCH a proposé un projet d'implantation de distributeur de pizzas dans la commune avec un contrat de bail de droit commun.

Les contraintes :

- ★ L'emplacement doit se situer sur la rue Principale, avec la proximité d'un branchement électrique

Les éléments favorables :

- ★ Recette de loyer d'un montant de 150 € mensuel.
- ★ Frais d'installation et d'entretien à la charge du pétitionnaire.
- ★ Contrat pouvant être révoqué à tout moment.
- ★ Le sondage effectué par notre application de communication ILLIWAP donne 82% de votes favorables.

Les éléments défavorables

- ★ Riverains proches de l'emplacement proposé donnent un avis défavorable (Stationnement, nuisances sonores...)
- ★ Des membres présents du Conseil Municipal estiment que cela causerait préjudice à une installation existante à Uttenheim ainsi qu'aux commerces environnants. Ils évoquent aussi la qualité et l'hygiène.

A ce titre M. le Maire précise que c'est la même société qui est implantée dans le village voisin et son but est d'offrir un service de proximité, ce qui fait grandement défaut à Bolsenheim. Pour l'hygiène le maire précise que ces commerces de proximité sont tenus à des obligations sanitaires et régulièrement contrôlés. Quant à la qualité il appartient à chacun de juger...!

Le vote du Conseil Municipal étant majoritairement contre, le projet ne verra pas le jour.



REFUSÉ	
12/12/2023	
En exercice	15
Présents	8
Procurations	2
Exprimés	10
Pour	3
Contre	7
Abstention	0

Participation employeur prévoyance 2020-2025



Participation Employeur Prévoyance

Dans le cadre des dispositions réglementaires applicables en matière de protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose aux collectivités une convention de participation mutualisée pour les Risques SANTÉ et PREVOYANCE de nos agents.

Notre commune participe en matière de protection sociale complémentaire avec comme prestataire le groupement IPSEC & COLLECTEAM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ★ Décide d'augmenter sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le montant unitaire de participation passera de 30 euros à 40 € par mois et par agent. Les assiettes de cotisations restent identiques.

- ★ Prend Acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

ADOPTÉ	
12/12/2023	
En exercice	15
Présents	8
Procurations	2
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Admissions en non-valeur des créances de faible montant

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables pour lesquelles :

- ★ Les diligences s'avèrent impossibles, vaines,
- ★ Lorsque les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier leurs poursuites.

Après explication de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance et ceci jusqu'à la fin du mandat.



ADOPTÉ	
12/12/2023	
En exercice	15
Présents	8
Procurations	2
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Fondement juridique

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21/02/2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs.

Le décret n° 2023-523 du 29/06/2023, fixe les seuils de délégation à respecter un seuil maximal de 100 € pour les communes. Ce seuil constitue un plafond légal et les assemblées demeurent libres de fixer un seuil de délégation inférieur.

ONF : Programme des Travaux d'exploitation pour l'année 2024

Type de Prestation	Actions et localisations	Quantité prévue	Nb d'heures ouvriers RC prévues
Travaux sylvicoles	Elagage de peuplement feuillus Localisation: Parcelle 1	150 U	16 H
Travaux divers	Sécurisation des lots de bois de chauffage Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieure à 35 cm Localisations: Parcelles 2-3	16 H	16 H
	Matérialisation lots de bois de chauffage /Ha Localisation: Parcelles 2-3	4,73 Ha	16 H

Estimation des travaux programmés pour l'année 2024

- ★ Parcelle 1 : Entretien peupliers (2^e plantation).
- ★ Parcelle 3 : Abattage, façonnage, débardage
- ★ Honoraires d'Assistance Technique à **Donneur d'Ordre**.
- ★ Honoraires de gestion de la main d'œuvre, équipement de protection, cotisations d'accidents agricoles (10% de la masse salariale).

Estimation
7600 €



ONF : Coupes - bois à façonner pour l'année 2024

- ★ Le bilan prévisionnel net HT en tenant compte des dépenses d'abattage et de façonnage (4940 €) et de débardage (2660 €) est estimé à environ 7000 €.
- ★ La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. Les lots de bois façonnés en bloc pourront également faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée.

ATDO
Prestations encadrées
1600,00 € HT -1920,00 € TTC

Prévision des coupes à façonner							
Parcelles	Bois d'Œuvre Feuillus	Bois d'industrie feuillus	Bois de feu Chauffage		Volume non façonné		Volume total
	m ³	m ³	m ³	Stères	m ³	Stères	m ³
2-3	101	89	0	0	115	164	305
Total	101	89			115	164	305

Le Maire présente l'état en question. Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes et donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés (art. 4 du règlement organisant les relations entre l'ONF et les collectivités), il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée (articles L.214.6 et suivants du code forestier).

ADOPTÉ	
21/11/2023	
En exercice	15
Présents	9
Procuration	0
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

L'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

SDEA : Résultats des dernières analyses d'eau

PLV n° 06700253499

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	14,2	°C				
Température de l'eau	10,4	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,6	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore combiné	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore libre	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,05	mg(Cl ₂)/L				

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.



PLV n° 06700253499

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,1	NFU				2,0
MÉTABOLITES NON PERTINENTS (*) Valeur indicative						
ESA metolachlore	0,08	µg/L				0,9 (*)
Metolachlor NOA 413173	0,079	µg/L				0,9 (*)
OXA metolachlore	0,01	µg/L				0,9 (*)
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	680	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	11	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)			0	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Métolachlore	<0,005	µg/L			0,10	
PESTICIDES DIVERS						
Total des pesticides analysés	<SEUIL	µg/L			0,50	





LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Le dépôt de plainte 1/2

? JE SUIS VICTIME = JE DÉPOSE PLAINTÉ !!!

On entend souvent (constamment) qu'il faut déposer plainte en cas d'attaque ou d'escroquerie, **oui mais comment ? Où ? Avec qui ? Devant qui ? Et surtout POURQUOI ?**

Nous allons essayer ici de vous expliquer pourquoi il est primordial de déposer plainte pour vous mais AUSSI pour les forces de l'ordre et par extension pour toutes les autres victimes et futures victimes potentielles.



POURQUOI DÉPOSER PLAINTÉ ?

Le dépôt de plainte est bien souvent le point de départ d'une enquête judiciaire. Si nous ne sommes pas au courant et n'avons pas les éléments de preuve, nous ne pourrions pas apporter notre aide.

Mais du point de vue des victimes, pourquoi déposer plainte ?

1/ Parce que l'assurance vous le demandera. Si vous avez une assurance cyber, le dépôt de plainte pourrait bien être une des clauses de votre contrat pour toute indemnisation.

2/ Pour contribuer à l'effort collectif. En effet lorsque vous déposez plainte vous apportez des éléments matériels dont nous avons besoin. Pris isolément, ils ne sont pas toujours suffisants. Mais en multipliant les plaintes, on augmente le nombre d'éléments, on peut réaliser des rapprochements et cela facilite les investigations.



OÙ DÉPOSER PLAINTÉ ET AUPRÈS DE QUI ?

Vous pouvez déposer plainte auprès de toute Gendarmerie ou Commissariat de Police. En ce qui concerne la Gendarmerie, la quasi-totalité des unités disposent en leur sein d'enquêteurs ayant reçu une formation d'introduction au cyber-menaces (ICM). Ces enquêteurs sont particulièrement sensibilisés et peuvent apporter leur concours pour tout fait cyber. Tout enquêteur de la gendarmerie Nationale dispose d'une « mallette » lui permettant de répondre au mieux à vos interrogations. Ainsi vous ne devriez jamais vous retrouver seul face à une attaque cyber.



QUI DÉPOSE PLAINTÉ

« C'est à moi d'aller déposer plainte car je suis le patron ». **Juridiquement c'est vrai, MAIS ... :**

« **Question:** pouvez vous nous décrire l'architecture de votre réseaux local et nous préciser le type de cloisonnement mis en place dans votre entreprise?

Réponse: Je ne sais pas j'ai un RSSI ou un prestataire pour gérer ces choses là. »

... Techniquement cela pose problème bien souvent et c'est généralement une cause majeure de la perte de temps lors de ce type de dépôt de plainte. N'hésitez donc pas à vous faire assister par votre RSSI, votre prestataire, ou dans tous les cas par une personne capable d'expliquer techniquement l'attaque subie.



QUELS SONT LES ÉLÉMENTS À APPORTER ?

Voici quelques exemples d'éléments matériels qui pourront vous être demandés lors de votre dépôt de plainte: - La note de rançon laissée par les auteurs (fichier txt laissé généralement sur le bureau)

- ★ La souche du malware - Le mail brut (pas une copie, ni une impression, ni un mail retransmis) le but étant d'obtenir l'en-tête complète.
- ★ D'éventuels échanges avec les attaquants.
- ★ Les logs de connexion.
- ★ Un échantillon de fichiers infectés en ayant noté l'extension ajoutée à ces fichiers.

Cela constitue une partie des éléments qui pourront vous être demandés. Plus ils sont récupérés tôt plus le risque de déperdition des preuves est faible.





LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Le dépôt de plainte 2/2



POUR CONCLURE !!!

Le dépôt de plainte constitue l'un des actes les plus importants de la procédure pénale. Il permet de lancer l'enquête et plus les éléments recueillis sont précis et nombreux, plus nous avons d'axes d'investigation. Enfin, nous avons tendance à penser que nous n'avons jamais de nouvelles et donc que les forces de l'ordre ne font rien. Ce n'est bien sûr qu'une impression ce type d'enquête est particulièrement fastidieuse, diligentée par des services spécialisés, souvent en mettant en place des coopérations internationales. Pour donner un exemple du travail effectué, la gendarmerie a été largement impliquée dans des dossiers tels que ENCROCHAT ou encore récemment RAGNAR LOCKER.



ENCROCHAT ... Sous la direction de la JIRS de Lille, les gendarmes du C3N, du SCRC et de l'IRCGN ont obtenu l'autorisation de mettre en œuvre un dispositif d'interception des communications à large échelle des utilisateurs du réseau chiffré EncroChat, utilisé par le crime organisé.

Grâce à cette prouesse technique, les enquêteurs ont eu accès aux conversations non chiffrées et en temps réel d'environ 60 000 utilisateurs. Près de 120 millions de messages et images, presque tous liés à de la criminalité organisée de haut niveau, ont été interceptés, sans que la captation soit détectée. Les renseignements partagés via Europol avec de nombreux pays ont déjà permis près de 1 000 arrestations, majoritairement en Europe, et des saisies spectaculaires. Plusieurs centaines d'assassinats ont également été déjoués. Retour plus en détail sur cette belle affaire qui a secoué l'univers de la criminalité organisée...

RAGNAR LOCKER, en bon groupe de ransomware, chiffre l'ensemble des fichiers et exige une rançon pour débloquer tous les dossiers de l'entreprise.

Carlson Wagonlit Travel, CWT, l'une des plus importantes agences de voyage au monde, a accepté de payer 4,5 millions de dollars aux hackers pour revenir sur les rails.



LES PETITS + DU NET : rappels de bonnes pratiques du mot de passe

extraits du site, « Le Blog du Hacker »

Par défaut, il est recommandé de choisir un mot de passe avec au moins :

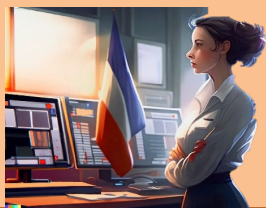
- 1 ou plusieurs caractères en minuscules
- 1 ou plusieurs caractères en majuscules
- 1 ou plusieurs chiffres
- 1 ou plusieurs caractères en spéciaux
- Le tout ayant une longueur « suffisante », par exemple 8 caractères au minimum.

En tant que telles, ces recommandations sont justes. **Mais il manque un détail qui a son importance** : il faut que lesdits caractères soient les plus aléatoires possible !

Ex: 3 mots de passe respectant les recommandations :

Deux des mots de passe sont beaucoup plus évidents à trouver notamment si le pirate connaît sa victime, car pour lui, la première chose qu'il fera sera de récupérer des informations sur sa cible...

- Patrick67*
- 1955Grd-
- ZG57*Mz8
- ...



On dit que n'importe quel mot de passe peut être **cassé par brute force**. Ce qui est vrai. Mais ...! Et le « mais » a toute son importance, le temps pour y arriver peut être long, très long, très très long.

Ce **temps** est déterminé à la fois par la **complexité du mot de passe** et par la **puissance de la machine** qui essaie de le trouver.

L'attaque par brute force teste « bêtement » toutes les combinaisons de nombres, lettres et caractères spéciaux jusqu'à trouver le mot de passe voulu. Elle peut aussi être utilisée via une liste de mots-clés (attaque par dictionnaire) ou par modèles de mot de passe.

Dans l'exemple ci-contre, il aurait suffi pour un pirate de créer **une mini-liste de mots-clés liés à sa cible** pour automatiser et surtout accélérer le processus de cracking.

Ces mots-clés ciblés sont simplement utilisés avec des règles précises leur ajoutant, successivement, par exemple, des chiffres/lettres/caractères spéciaux aléatoires.

Donc, entre un outil qui essaierait mécaniquement et de façon incrémentale toutes les combinaisons possibles et un outil intelligent qui utilise une liste de mots clés et des règles bien précises, basées sur les « recommandations officielles », on passe de 10 ans de cracking à quelques secondes ...

Dictionnaire

Patrick
patrick
PATRICK
1955
67

Ex. de test

Patrick1
Patrick2
Patrick0*
Patrick1*

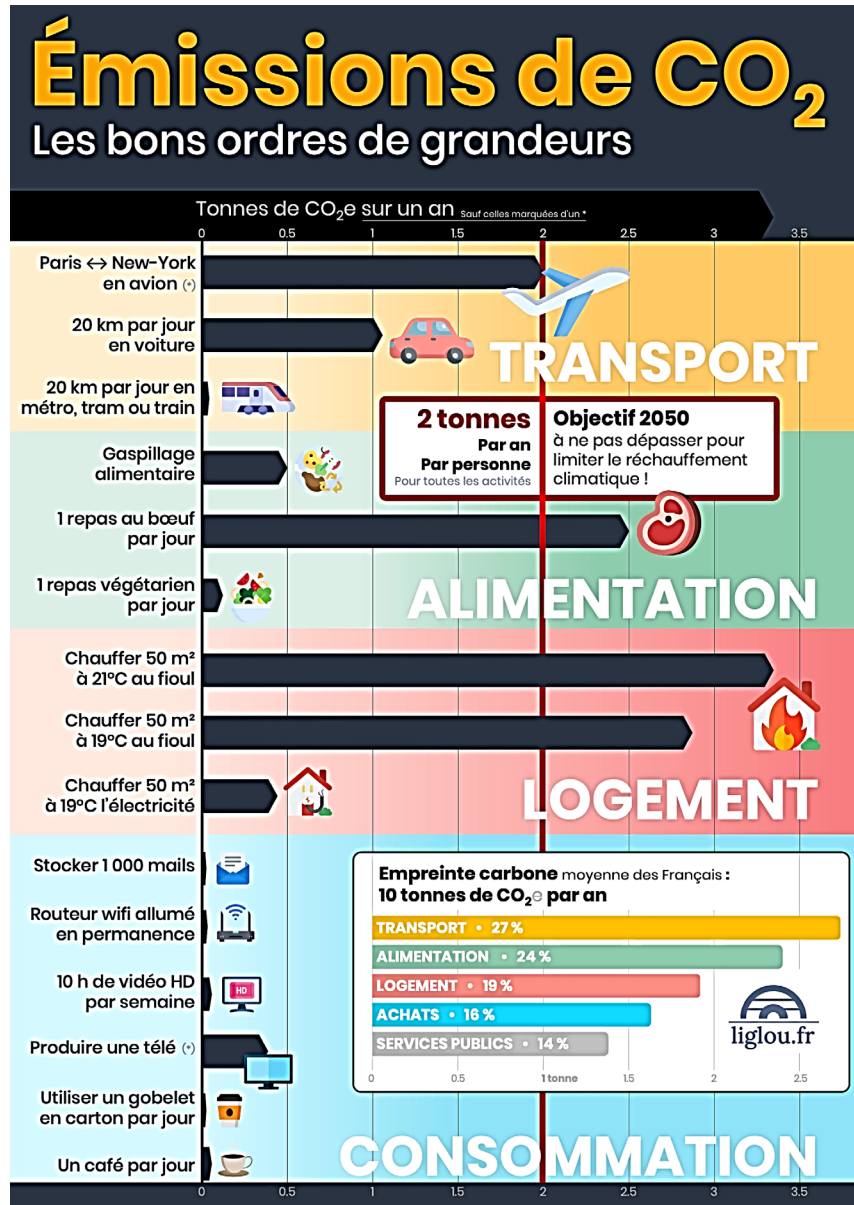
Et pour terminer : pourquoi **Gbt3fc79ZmMEFUFJ** est un mauvais mot de passe ?

Tout simplement parce qu'il devient... **public**. En effet tout ce qui est publié sur internet n'est par définition plus sécurisé.





L'empreinte climat, qu'est-ce que c'est ?



Un Français émet en moyenne 10 tonnes de CO₂ par an. Les experts estiment qu'il faudrait limiter ce chiffre à 2 tonnes de CO₂ par an pour réussir à atteindre la neutralité carbone et à limiter le réchauffement de la planète.

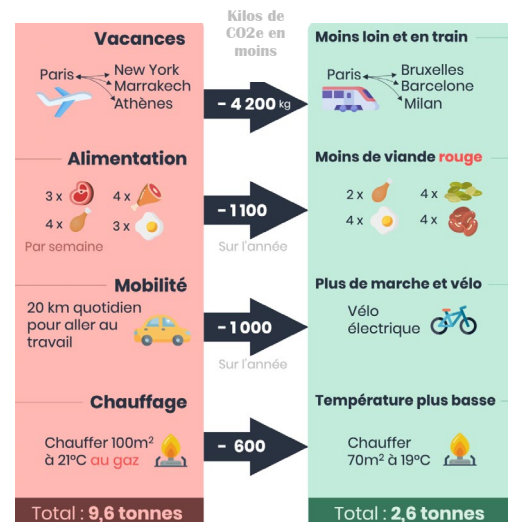
Le climat se réchauffe à cause des activités humaines, c'est un fait. Mais quel est notre impact, à notre échelle de citoyen ?

Pour estimer sa propre contribution au réchauffement de la planète (son "impact climat"), il est d'usage de calculer l'empreinte carbone individuelle de consommation.

Le principe est simple : pour chaque consommation (prendre sa voiture pour 10km, manger un steak, chauffer sa maison au gaz...), on décompte les émissions de gaz à effet de serre (les différents gaz qui réchauffent le climat terrestre) sur son cycle de vie. Par exemple, un bien acheté est fabriqué, puis utilisé, puis jeté et peut-être recyclé.

Vous vous sentez concerné (e) ? Alors tentez le test à l'adresse suivante : <https://nosgestesclimat.fr/>

Comment réduire son empreinte carbone ?



Réduire son empreinte carbone, ce n'est pas ne plus rien faire, c'est faire différemment.

Impossible de nier l'urgence environnementale. Mais pas toujours facile de comprendre le problème. L'Iglou est là pour vous y aider.



Les scientifiques ont répertorié 9 processus naturels qui

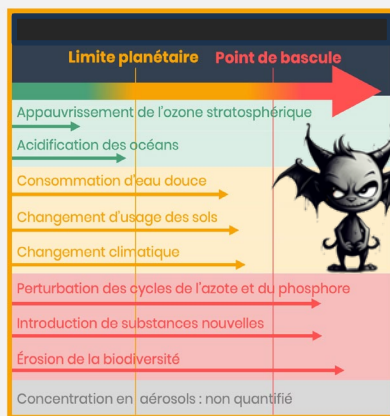
- Garantissent des conditions de vie stable
- Sont impactés par nos activités

Processus naturel

État stable → Point de bascule → Risque

Pour chacun, on détermine un à partir duquel le système Terre change d'état d'équilibre de manière abrupte et souvent irréversible

On bascule alors vers une ZONE où un monde viable n'est plus garanti

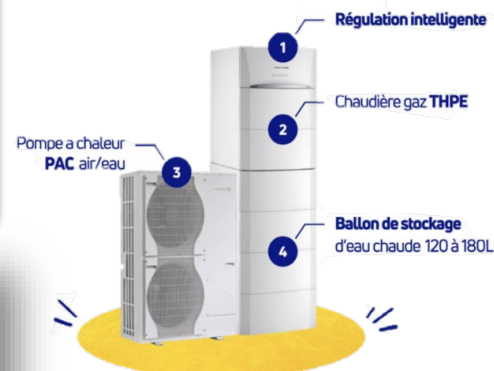




R-GDS, de l'innovation au quotidien

Dans un contexte sensible et devant l'urgence climatique, le gaz naturel est un allié incontournable pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, supprimer définitivement les particules fines ou encore lutter contre la précarité énergétique. Il est parfaitement compatible avec des équipements électriques

Alors, pourquoi pas une PAC HYBRIDE GAZ



Parfaitement adaptée au marché de la rénovation, la PAC hybride gaz est la combinaison en un même équipement de deux technologies éprouvées :

- ☞ Une chaudière gaz très haute performance énergétique (THPE).
- ☞ Une pompe à chaleur électrique (PAC) de basse puissance.

Grâce à son système de régulation intelligent, cette solution hybride s'adapte automatiquement aux conditions climatiques pour vous permettre un confort optimal, même en période de grand froid.

R-GDS

UNE PAC HYBRIDE GAZ

le bon mix énergétique!

1 Jusqu'à 40% d'économies d'énergie

2 -75% d'émissions de CO₂

3 Jusqu'à 9 000€ d'aides

4 100% compatible gaz vert

Quoi de mieux qu'une pompe à chaleur ?

TOUT SAVOIR SUR LA PAC HYBRIDE ET VOS AIDES :

La PAC hybride gaz est éligible aux mêmes aides financières qu'une pompe à chaleur classique pour un investissement équivalent.

Selon vos plafonds de ressources, vous pouvez bénéficier de **jusqu'à 9 000 €** d'aides.



R-GDS, c'est aussi le Gaz Naturel Véhicule

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) est un carburant alternatif propre, performant et économique. Utilisé comme carburant, il est rigoureusement identique à celui distribué pour les usages industriels et domestiques (chauffage, eau chaude, cuisson). A Strasbourg, 5 stations ouvertes au public :

Le BioGNV est du biométhane utilisé comme carburant vert, pour alimenter tout véhicule fonctionnant au GNV (bus, utilitaires, véhicules légers...). Ce carburant 100% renouvelable et décarboné contribue efficacement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, tout en réduisant la dépendance des territoires aux ressources fossiles. Le « GNV vert » trouve ainsi toute sa place dans la mobilité durable !

<p>Stn Doubs 10 rue du Doubs 67100 Strasbourg</p> <p>Disponible</p>	<p>Stn Geispolsheim 1, rue du Fort 67118 Geispolsheim</p> <p>Disponible 7j/7 - 24h/24</p>	<p>Stn AS 24 Rue Benjamin Silliman Jr 67116 Reichstett</p> <p>Disponible 7j/7 - 24h/24</p>	<p>Stn Total Cronenburg 142 Route d'Oberhausbergen 67200 Strasbourg</p> <p>Disponible</p>	<p>Stn Total Rheinfeld Centre routier, rue du Rheinfeld 67100 Strasbourg</p> <p>Disponible 5h30/21h du L au V 7h/16h le S</p>
------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





EN ACTION PRÈS DE CHEZ VOUS



Canton d'Erstein

La Collectivité Européenne d'Alsace est née le 1er janvier 2021 de la fusion des Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Elle a conservé toutes les compétences des deux collectivités : solidarité, actions sociales, environnement, collèges, routes départementales, culture et patrimoine, auxquelles se sont ajoutées de nouvelles attributions adaptées aux spécificités de notre territoire : bilinguisme, gestion des routes nationales et autoroutes non concédées, coopération transfrontalière et développement touristique.

Dotée d'un budget de 2,185 milliards d'euros, la CeA, avec ses 80 conseillers d'Alsace et ses 6 500 agents s'est structurée en 7 territoires de vie. Elle est au service de tous les Alsaciens, de tous âges, dans tous les domaines de leur vie. Elle propose un véritable Service public alsacien plus simple,

plus efficace, plus proche de chacun, plus utile à tous. Elle prend soin des plus fragiles et accompagne les jeunes vers une vie d'adulte autonome.

Engagée et responsable, elle investit pour une culture accessible à tous, entretient et modernise un réseau routier sûr et performant, s'engage dans la transition énergétique et les mobilités durables.

Les Conseillers d'Alsace de votre canton, Laurence MULLER-BRONN et DENIS SCHULTZ, sont à votre écoute et à vos côtés pour améliorer votre quotidien et votre cadre de vie.



Nouveaux enrobés pour la RD83

Avec la gestion de la quasi-totalité des routes départementales, nationales et portions d'autoroute, la Collectivité européenne d'Alsace gère et entretient 6 400 km de routes en Alsace. C'est dans ce cadre que la Collectivité a entrepris des travaux fin septembre sur la RD83 dans la traversée de Kogenheim. Le dernier revêtement de la RD83 sur cette section de 2x2 voies datait de 2012. Fortement sollicité par le trafic quotidien, il arrivait en fin de vie. Les travaux ont permis de restaurer l'étanchéité nécessaire au revêtement de la route et ont été réalisés en deux phases avec un basculement du trafic sur les voies opposées le temps des travaux. Cette opération pilotée par la Collectivité européenne d'Alsace a un coût qui s'élève à 750 000€.

Un nouvel espace sportif à Erstein

Premier partenaire des communes, la Collectivité européenne d'Alsace accompagne financièrement les projets structurants qui dynamisent le potentiel résidentiel des territoires.

De ce fait, le gymnase intercommunal Le Trois inauguré en mai 2023, a bénéficié d'une subvention d'1,5M€ de la Collectivité.

Ce bâtiment de 3200m² est notamment composé d'un grand gymnase multisports, d'un mur d'escalade, un dojo, de gradins de 250 places, ainsi que d'une grande salle de danse.

Ces équipements flambant neufs et modernes sont mis à disposition en priorité au public scolaire du secteur et renforcent l'attractivité de la ville. Enfin, la particularité du bâtiment réside dans la haute performance énergétique. Le gymnase fonctionne en effet en énergie passive.



CONTACT

Délégation territoriale Centre Alsace
35 route d'Orschwiller 67600 Sélestat
www.alsace.eu



Contactez vos élus



La CCCE : Réalisations dans le territoire

L'année 2023 s'achève. Une année de mi-mandat rythmée par la mise en œuvre de nombreux projets de grande ampleur portés par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE). Ces projets, divers et variés, ont l'objectif d'améliorer le quotidien de tous les habitants du territoire. L'investissement dans la jeunesse, la culture et le sport s'est poursuivi et certains projets ont vu le jour.

L'INTERCOMMUNALITÉ REPREND LA PETITE ENFANCE



Depuis le 1er juillet 2023, six structures d'accueil de la Petite **Enfance du Canton** d'Erstein ont quitté la gestion privée et associative pour intégrer la CCCE.

En effet, le Bureau des Maires et le Conseil Communautaire ont souhaité optimiser le fonctionnement de ces structures en plaçant l'enfant au centre de l'intercommunalité. A la suite de la reprise en régie directe des crèches et micro-crèches du territoire, la CCCE comptabilise désormais près de 600 agents.

Au travers de la gestion du périscolaire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite offrir à l'enfant un cadre adapté à ses besoins, un lieu d'épanouissement qui favorise les apprentissages et la socialisation.

Le périscolaire est avant tout un lieu d'accueil pour les enfants, au sein duquel ces derniers vont expérimenter toutes sortes d'activités (atelier culinaire, sport, atelier créatif, jeux...).



LE FUTUR BASSIN NORDIQUE

Les travaux de la construction du nouveau bassin nordique du Centre Aquatique intercommunal d'Erstein ont débuté. Afin de répondre à une forte demande de pratique de la natation sur le territoire, la CCCE a souhaité offrir la possibilité à l'ensemble des usagers de pratiquer ce sport toute la journée et répondre à une demande associative et scolaire de plus en plus grandissante. Ouverture prévue cette année.



Visuel bassin nordique : crédit : ARTELIA - URBAINE KULTUR - ECHDES

Retrouver bientôt dans votre boîte aux lettres le prochain *Interco'Mag* pour suivre l'actualité de votre Communauté de Communes. La page Facebook et le site internet www.cc-erstein.fr sont également à votre disposition.

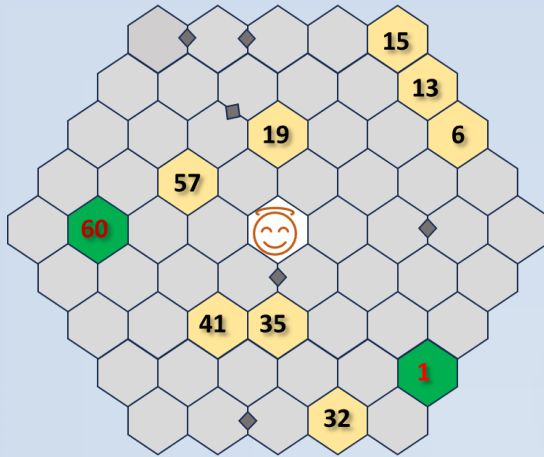
INFRASTRUCTURES SPORTIVES : LE 3



La CCCE poursuit l'investissement pour développer l'offre de structures sportives sur le territoire. Après deux ans d'études et de travaux, les élèves du collège et des lycées d'Erstein et de nombreux clubs sportifs ont pu découvrir le nouveau gymnase intercommunal « Le 3 » à Erstein. Inauguré en mai 2023, ce bâtiment, cofinancé par la Communauté de Communes et la Ville d'Erstein, offre différents espaces : une grande salle multisports, un mur d'escalade, un dojo pour la pratique des arts martiaux, une salle de danse ainsi qu'une salle de réunion. Cette structure de 3 200 m² a été pensée en respectant un cahier des charges exigeant sur le plan énergétique, faisant de cette réalisation un bâtiment passif avec des consommations très réduites.

Rikudo

Placez tous les numéros de 1 à 60 pour former un chemin de nombres consécutifs. Des nombres et des liens entre certaines cases sont donnés afin d'arriver au but. Deux nombres voisins doivent être consécutifs, autrement dit un morceau de chemin.



Charade

- ★ Mon premier est un étudiant en médecine, assis au sommet d'un amphithéâtre.
- ★ Mon second se compose des dernières lettres du journal.
- ★ Mon tout est un chant révolutionnaire.

Anagrammes

Mélangez les 5 lettres des 2 mots donnés pour former un 3^e mot de 10 lettres.

U N I T E I F O L L E

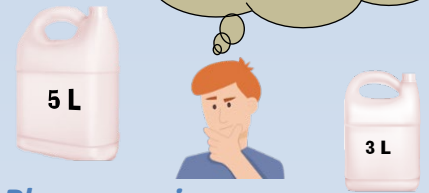
A B O L I R E N T E

R E C U S G I L E T

Les jeux (pas que pour les enfants...)

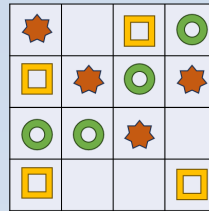
Les bidons

J'ai en ma possession un bidon d'une contenance de 3 litres, et l'autre de 5 litres. Je dois obtenir 4 litres. Comment puis-je faire?



Plus ou moins

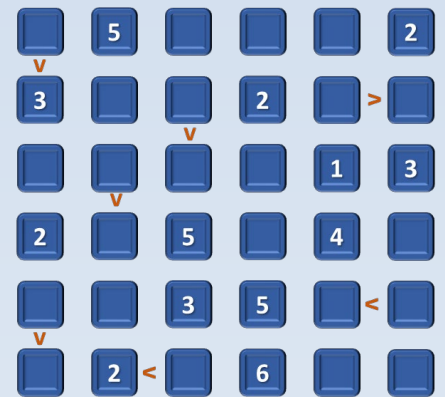
Les deux signes mathématiques « plus petit que » (<) et « plus grand que » (>) vont vous permettre de compléter cette grille de chiffres allant de 1 à 6. Attention, un même chiffre ne peut être utilisé qu'une seule fois par ligne et par colonne.



Partager ce carré en quatre zones de même forme et de même aire contenant le même assortiment de symboles.

La suite

11
21
1211
111221
312211
13112221
????????



Enigme

Bryan, Cyril, Valère et Annabelle se rendent au CDI pour emprunter des livres. L'un d'eux a emprunté 1 livre, un autre 2, le suivant 3 et le dernier 4. Un est amateur de BD, l'autre de documentaire, l'autre de romans et le dernier de polars. Il vous faut retrouver pour chaque élève de quel genre il est adepte et combien de livres il a emprunté.

- Celui ou celle qui a emprunté 2 livres n'est pas Valère
- Cyril est adepte de BD mais il n'a pas emprunté 1 seul livre
- Valère a emprunté plus de livres que l'adepte des documentaires
- Valère a emprunté moins de livre que Bryan
- Bryan n'est pas adepte de polars

Les solutions du numéro précédent

Rikudo



Plus une ...

ALIGNED + 1
FRINGALE
METEORE + 6
GEOMETRE
MATINALE + 1
LAMANTIN

Je suis quelque chose qui t'appartient mais que les gens utilisent plus que toi? Il s'agit de ton **Nom**

Le père Noël part en tournée

37 personnes vivantes
Sur chaque renne il y a 5 êtres vivants (3 lutins et 2 lucioles), ce qui fait 30 êtres vivants au total (5*6). Il faut ajouter les 6 rennes et ne pas oublier le Père Noël!!!

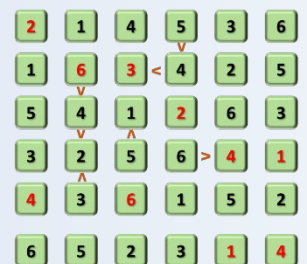
5 sœurs

Martine joue aux échecs avec sa sœur Katia

Opération correcte

11 + 3 = 2
Lorsqu'il s'agit d'heure
11h + 3h = 14h ou 2h

Plus ou moins



Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.



Le Conseil Municipal
vous souhaite une
belle nouvelle année

Note écologique

Vous ne souhaitez pas recevoir la version papier du S'Bolsemer Blaettel, veuillez nous le faire savoir afin que nous vous enlevions de la liste de distribution. Toutefois vous pouvez toujours avoir accès à la version informatique sur le site de la commune : <https://bolsemer.fr>

Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Avec en objet la phrase suivante : « NON au SBB papier ! »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse postale ou pour les plus modernes, flashez le QR code ci-contre et remplissez les champs appropriés.



Les derniers mots

E Bûr kann e Herr wære,
awer e Herr ken Bûr.

Un paysan peut devenir un monsieur,
mais un monsieur ne peut devenir paysan

Un wenn d'r arme Bûr nit wâr,
Wie wâr dem Riche sin Tischel leer !

Et si le paysan n'était pas,
comme la table du riche serait vide

D'r Tod isch umsoncht,
Awer er koscht s'Läwe.

La mort est gratuite,
mais elle coute la vie.

S'Esse un d'Liewe
Halte Mage un Seel z'samme

Le manger et l' amour
Unissent estomac et âme

Wer sini Schûeh selwer kann flecke
Brücht sie nit Schûmacher scheke.

Qui peut réparer soit même ses chaussures,
n'est pas obligé de les porter au cordonnier.



Le lundi 15 janvier 2024, par un temps froid, le Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) est venu faire des prélèvements et mesures (t°, propreté ...) dans le cours d'eau de la Scheer à Bolsenheim.



J'ai pu ainsi m'informer auprès de Charlotte et Sofiane de leur travail, dans une eau à 3,27°.

Les échantillons seront envoyés à Lyon pour analyse.

Richard MULLER

